

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Accueil périscolaire « Les p'tit Zécureuils »

À Annesse et Beaulieu

Le 27 Février 2023

Ce projet éducatif pose nos intentions éducatives en fonction des valeurs qui nous animent. Les objectifs s'appuient essentiellement sur l'épanouissement de l'enfant, répondre à son attente, favoriser son bien-être au sein d'une collectivité, le partage, susciter chez lui son autonomie, la construction de sa personnalité, son éveil, la tolérance et son respect.

Un comité de pilotage s'assure de la mise en place de ce projet et de son suivi. Il est composé de Monsieur le Maire, d'élus, de Mme la Directrice d'école, Présidente de l'APEAB, Présidente de l'Amicale Laïque, L'accueil de loisirs sans hébergement, La bibliothèque. Le coordinateur chargé d'animer le dispositif est Monsieur Jérémy Ducom (directeur du centre de loisirs).

CHAMP D'ACTION

La vie de l'enfant est rythmée par sa croissance, sa vie familiale et sa scolarité.

Tout en s'adaptant aux besoins essentiels de l'enfant, notamment :

- Physique – Intellectuel – Affectif – Créatif

Les locaux	Les extérieurs	
Local municipal dédié aux périscolaires : « Les p'tit zécureuils » Mise à disposition des sanitaires et de la salle de motricité de l'école (par mauvais temps) Le restaurant scolaire pour le temps des repas.	Mise à disposition des extérieurs de l'école	
4 salles aménagées en petits espaces : Un espace de jeu Un espace détente et de rassemblement Un espace création Un espace jeu libre et jeu de société Un local de stockage Bibliothèque municipale Un accueil, bureau Deux vestiaires Deux sanitaires séparés en âge Une cuisine Babyfoot Rétroprojecteur	Un grand préau Des toilettes Un espace Foot Un espace Basket Structures de jeux Jeux extérieurs (vélos, trottinettes, ballons, raquettes, jeux de balles, table de ping-pong...) Marquage au sol dédié au jeu	
Ouverture de la structure	Agrément et tranche d'âge	Horaires d'ouverture
Sur le temps périscolaire <i>sauf mercredis et vacances scolaires.</i> (Convention avec « l'Isle aux enfants » de Razac)	- 44 enfants - de 3 à 11 ans	7h-8h30 11h30-13h30 16h30-19h

Les partenaires

Les parents restent les premiers partenaires dans la co-éducation. Ils seront conviés aux différents évènements au cours de l'année.	
Partenaires institutionnels / Publics	Apports
SDJES – CAF / CNAF - MSA	Sécurité, aides sociales et financements
Municipalité Annesse et Beaulieu	Locaux, financement, personnels
Bibliothèque Municipale	Locaux, développement cognitif
Le Grand Périgueux CTG	Liens avec la convention de Razac pour les mercredis et vacances scolaires
L'Isle aux enfants ALSH de Razac	Convention pour les mercredis et vacances scolaires
Partenaires Privés	
Association parents d'élèves : APEAB	Animations, présence et financement
Amicale laïque	Animations, Festival de La Vallée, présence et financement.

La vie quotidienne pendant les temps périscolaires

Objectifs	Moyens
Accueil de 7h à 8h30	
Accueillir l'enfant en respectant son rythme propre	Un animateur se rend disponible pour accompagner l'enfant : collation/lecture/musique/jeu/...
Entretenir le lien avec les familles	Un animateur disponible, à l'écoute
Activités et temps de regroupement	Les animateurs font des regroupements afin de favoriser la prise de paroles pour tous
Connaître l'effectif d'enfants, s'assurer du suivi administratif et transmission des informations pour l'enfant	Tablette, transmission à l'école avec informations si nécessaire
REPAS de 11h30 à 13h30	
Le service se fait en deux temps PS et MS (11h30-12h25) GS au CE1 (11h30-12h25) CE2 au CM2 (12h30-13h20)	Deux animateurs avec les enfants dans la cour (temps libres dans la cour de l'école et/ou malles de jeux de société), les 2 atems pour les plus petits et deux animateurs au service pour l'accompagnement à la prise du repas, surveillance, favoriser le calme et l'échange avec les enfants
Suivi de l'hygiène Favoriser l'autonomie et la responsabilité Sensibilisation au gaspillage de l'eau et essuies mains	Lavage des mains avec le savon, respect du temps de l'eau qui coule avec chrono
Favoriser l'autonomie et la responsabilité de chacun	Les enfants se servent, aide au débarrassage/rangement/tri des déchets, pesage
16h30-19h	
Suivi de l'hygiène	Lavage des mains avec savon, respect du temps de l'eau qui coule avec chrono
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger dans la convivialité	Les animateurs discutent et échangent avec les enfants sur leur journée

Autonomie/Accompagnement	Encourager l'enfant à développer des choix et être à l'écoute de ses besoins
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer sécurité physique et morale de tous, maintenir une atmosphère de détente et de plaisir	Réalisation d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique Utilisation des jeux de plein air Mises à disposition d'activités dans le cadre réglementaire
Entretien le lien avec les familles et l'école	Un animateur accueille les familles, va à leur rencontre, échange, discute
Suivi administratif	Etats des présences, suivi dossier CAF
Fermeture de la structure	
Sécurité du lieu et économies d'énergies	Vérification de la remise en ordre des lieux, de la fermeture des portes et des fenêtres, des ordinateurs/appareils électriques, des éclairages, enclenchement de l'alarme = dans chacune des pièces

Les activités

L'activité est un moyen de développement de la personne. Aussi, pour que l'enfant se construise de manière équilibrée, les activités proposées doivent être variées et adaptées à l'âge et au rythme des enfants. Chaque activité est présentée comme une situation à vivre, où l'enfant se trouve face à la résolution de problèmes, recherche de solutions, de découverte de techniques et d'outils. Les activités sont proposées et libres d'accès, mais jamais imposées. S'il le souhaite l'enfant peut ne rien faire.

Développer des objectifs pour les ados : continuer de créer du lien entre jeunes et avec les communes voisines, correspondant aux objectifs de la Convention Territoire Global (CTG).

- ✚ Activités manuelles et de bricolage
- ✚ Activités artistiques
- ✚ Activités sportives
- ✚ Cuisine
- ✚ Jardinage
- ✚ Jeux de plein air
- ✚ Jeux de société
- ✚ Activités de découvertes et d'initiation
- ✚ Activités culturelles
- ✚ Motricité

Articulation de ces activités avec le projet d'école

Le projet de l'école est sur le thème « école et cinéma ». Suivant les cycles les domaines d'apprentissages et de compétences ne sont pas les mêmes.

Les activités pédagogiques trimestrielles de classe seront en lien avec les films vus : choix des histoires, thèmes travaillés, vocabulaire.

L'évaluation se fera soit par une exposition de fin d'année d'affiches, de maquettes ou d'un compte rendu, présentation orale aux autres classes, éventuellement une réalisation d'un film d'animation. La restitution se fait lors des festivités de fin d'année scolaire.

L'évaluation

Elle permet de voir la réalisation du projet, de contrôler la réalisation au regard des objectifs initiaux, s'ils sont bien atteints.

Plusieurs projets d'évaluation seront menés au fur et à mesure : quotidien, hebdomadaire, mensuel et un bilan en fin d'année.

L'évaluation sera sur plusieurs catégories : enfants, animateurs, direction, partenaires et familles.

Mise en place d'un questionnaire en direction des familles : ressenti de la relation famille périscolaire communication, piste d'amélioration ou d'évolution...

Ceci pour nous permettre de restituer le fonctionnement par rapport aux objectifs visés.

L'équipe d'encadrement :

L'équipe est composée d'un directeur comptant dans le taux d'encadrement et de trois animateurs.

✓ Nous avons fait le choix de recruter une personne avec des diplômes d'animation reconnus. Afin de travailler avec l'équipe d'animation, les partenaires, les familles et les élus sur différents projets. La personne responsable a en charge l'animation de l'équipe, la gestion financière, matérielle et administrative. Elle est la garante de la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Elle a un statut de responsable vis-à-vis des autorités de tutelle. Elle met en œuvre le projet pédagogique et rend compte de son travail aux élus et chef du personnel. Elle doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d'aboutir et à ce que les activités aillent dans cette direction. Elle doit être vigilante, présente, disponible. Elle doit permettre une cohésion au sein de l'équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs.

✓ Une équipe d'animation avec les diplômes de BAFD, BAFA. Elle a pour fonctions : l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants, la préparation des activités, leur mise en place, le rangement et le ménage.

Chaque membre de l'équipe est garant de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant.

Ils ne doivent pas oublier qu'ils sont référents de l'enfant, qu'ils doivent montrer le bon exemple en ce qui concerne son attitude corporelle et verbale.

Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.

L'animateur doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives. Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan. Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe. L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

Les fonctions de l'équipe d'animation sont d'assurer :

- La sécurité physique, affective et morale de tous, dans un cadre respectueux de la législation.
- Une cohésion d'équipe et avec les enfants dans la préparation et la mise en place des activités.
- La construction de relations de qualité (enfants – animateurs)

- La participation de la relation avec les différents acteurs (familles, partenaires, personnel technique et élus).
- L'accompagnement des projets de mineurs.
- L'accompagnement scolaire au travers d'un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Les effectifs requis :

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 mineurs maximum

Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 18 mineurs maximum

Actuellement le PEDT comprend 3 secteurs :

➤ **Les activités périscolaires :**

S'adressent aux enfants de maternelle et de primaire : accueil périscolaire.

➤ **Les activités de vacances :**

Centre de loisirs sans hébergement le mercredi et pendant les vacances scolaires en partenariat avec Razac sur l'Isle (contrat enfance).

➤ **Le passeport associatif :**

S'adresse aux enfants de la commune âgés de 3 à 18 ans qui font partis d'une association sportive ou culturelle. Cette aide financière est proposée par le CCAS de la commune.

FINALITES EDUCATIVES

Les finalités du projet sont multiples. Elles sont centrées sur 4 idées principales :

◆ **Le bien-être de l'enfant**

L'épanouissement de l'être humain ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

◆ **La construction de sa personnalité**

- En favorisant son ouverture d'esprit
- En permettant la découverte et l'expression, sous toutes ses formes, de son potentiel physique et intellectuel.
- En l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique
- En donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales, en faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, de solidarité, de paix en combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

◆ Aider l'enfant à prendre sa place dans la société

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active et consciente dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective.

L'acquisition de l'autonomie de l'enfant est nécessaire à la maîtrise de son avenir.

Notre action doit aussi relier l'enfant à la fois à son passé, son histoire et à son présent, en lui faisant découvrir sa ville et son actualité, son environnement naturel et la découverte du petit patrimoine.

◆ Mise en place d'un accompagnement scolaire (CLAS)

L'accompagnement scolaire est un ensemble d'actions visant à offrir aux enfants, l'appui et les ressources nécessaires pour réussir à l'école.

L'action a pour but de mettre en valeur les compétences, les acquis des enfants et d'élargir leurs centres d'intérêt, de promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales... L'accompagnement scolaire doit permettre aux enfants de prendre plaisir, de découvrir, elle doit proposer des situations qui facilitent l'apprentissage et leur donnent du sens.

DEMARCHE D'ACTION

Notre action vers l'enfance s'organise à partir d'un secteur ciblé, définissant une politique cohérente et ayant un regard global sur l'enfant et ses besoins.

Une commission « vie sociale, culturelle, scolaire et associative » est chargée de la mise en œuvre des orientations municipales.

La démarche de travail de ce secteur retient plusieurs principes d'action :

➔ Impulser une dynamique de village :

Cette orientation trouve sa continuité dans l'action vers l'enfance et se concrétise par l'impulsion d'une dynamique de travail, en liaison avec la vie de la commune :

- Mise à disposition d'une bibliothèque municipale,
- Création de locaux destinés aux accueils périscolaires.

➔ Mettre en œuvre des projets développant une politique de partenariat :

Cette orientation d'action s'adresse aux partenaires locaux dans toute leur diversité : associations, Education Nationale, CAF, milieux professionnels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Afin d'œuvrer pour la promotion d'une politique d'action sociale globale, en faveur des temps libres des enfants et des adolescents, notre commune poursuit les objectifs suivants :

1 – contribuer à l'épanouissement de l'enfant et à son intégration dans la société par des actions éducatives complémentaires de celles des parents et de l'école.

2 – soutenir la promotion de loisirs de qualité, d'actions facilitant l'apprentissage de la vie sociale, la responsabilisation pour les plus grands.

3 – favoriser le développement d'activités attractives et accessibles contribuant à l'insertion sociale des enfants pendant leurs temps libres et en ouvrir plus largement l'accès à ceux qui, pour des raisons socioculturelles ou socioéconomiques, n'y accèdent pas aujourd'hui.

4 – Impliquer les enfants et les jeunes ainsi que les parents dans la définition des besoins et la mise en œuvre des actions.

5 – Promouvoir un encadrement de qualité par des adultes professionnels accompagnant dans ces projets.

6 – Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents, en offrant à leurs enfants un accueil de qualité, en dehors des temps scolaires.

Les objectifs pédagogiques c'est aussi :

7 – Faire vivre à l'enfant des temps de loisirs dans un esprit d'aventure agréable et de découverte, en tenant compte du rythme biologique des enfants.

8 – Faire participer les enfants en termes de formulation, de préparation de vécu et de suivi des activités en les plaçant dans une attitude différente que celle de la consommation.

9 – Faire vivre un fonctionnement laissant une large place à l'initiative, la motivation, l'autonomie de chacun et du groupe vers la découverte et la participation à la vie locale.

10 – Contribuer à l'enrichissement du niveau de chaque enfant par la pratique d'activités nouvelles visant à son développement harmonieux (expression musicale, activités scientifiques et techniques, aménagement des espaces, maîtrise des techniques...).

11 – Mettre en œuvre les différentes activités en ayant en permanence à l'esprit les notions de plaisir et de jeu.

12 – Mettre en place des activités peu ou pas pratiquées par les enfants en dehors du contexte familial.

Pour faciliter l'aboutissement de ces objectifs, la commune s'est engagée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales par la signature d'un Contrat Enfance.

La politique locale d'aide aux loisirs et aux vacances doit ainsi être élaborée autour de 3 fonctions :

L'ACCUEIL DE L'ENFANT

- Les parents confient leur(s) enfant(s) en toute confiance
- La structure répond à la demande réelle des familles
- La nécessité de concilier vie familiale et vie professionnelle

L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Le projet peut promouvoir des activités diversifiées autour d'un projet éducatif différent de celui de l'école (même s'il peut en être complémentaire), en relation avec la famille, ne se substituant ni à l'une, ni à l'autre.

L'INSERTION, LA PREVENTION DE L'EXCLUSION, L'EVEIL A LA CITOYENNETE :

Cette fonction participe à la prévention et à la réduction de certaines inégalités sociales et culturelles. Elle est cependant à prendre en compte dans les limites du champ de compétence

- De l'aide sociale à l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse
- Des missions de l'Education Nationale.

En synthèse, notre ambition éducative peut se résumer ainsi : une approche éducative globale, en cohérence dans le temps.

- Donner du sens aux apprentissages, vécus, expériences.
- Aller vers un mieux vivre ensemble.
- Amener l'enfant à valoriser son propre potentiel, son pouvoir et son désir d'apprendre et de partager, ancrer dans le réel.
- Se fédérer autour d'un projet commun où chacun peut s'impliquer à sa manière, en fonction de ses compétences.
- Un projet de territoire, ancré dans sa ruralité, lieu d'ouverture et d'expérimentations centré sur l'enfant, et à visée élargie sur l'humain dans son environnement.
- Un projet au service des habitants et du territoire.
- Un projet dans lequel la commune et plus particulièrement son personnel se reconnaît ou reconnaît l'importance de la portée éducative.
- L'ouverture vers les rencontres.
- La pérennisation de l'emploi et des relations animateurs-enfants.
- Une éducation à l'autonomie.
- Une éducation à l'alimentation saine et durable.



27 Février 2023

ANNEXES

Textes et réseaux de références

Notre structure rattache notre action aux textes de références en la matière, et nous resterons particulièrement vigilants sur :

La convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)

Article 29 :

« Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- Favoriser l'épanouissement (...) et le développement de ses dons et aptitudes (...)
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. »

Article 31 :

- « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.
- Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

La charte de l'Education Populaire (adoptée en 2005 par le CNAJEP*)

*Comité National pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire.

« une société où (...) les individus sont les co-auteurs de leur devenir. Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice.

Son objectif est de fonder en actes une participation égale de chacun à une démocratie continuée qui soit le produit d'une vie en société riche et diversifiée.

Les processus qu'elle développe et les méthodes qu'elle utilise sont les compagnonnages actifs visant à agir AVEC ceux qu'ils concernent et non à leur place. Ils se fondent sur une conception de l'éducation comme un échange réciproque entre savoir et savoir-faire égaux en dignité.

Son éthique réside dans la profonde conviction que tout être humain détient les moyens de se construire une compréhension du monde, à condition qu'il puisse entrer en relation avec ses semblables dans un rapport de coopération, même conflictuel.

Les principes éducatifs privilégient l'agir sur la spéculation, la solidarité sur la compétition, le processus sur le résultat, le questionnement sur la solution.

Elle vise à mettre en œuvre des alternatives éducatives, sociales, culturelles et économiques à produire autrement des actions d'intérêt collectif « ici et maintenant ». »

La charte de la laïcité

Article 3

La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Chacun peut s'exprimer librement dans le respect de l'autre.

Article 4

La laïcité concilie la liberté, l'égalité et la fraternité. Elle a le souci de l'intérêt général et du vivre ensemble.

Article 7

La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

Article 8

A l'école, les élèves peuvent s'exprimer librement dans la limite du bon fonctionnement de l'École et du respect des valeurs républicaines.

Article 9

L'École rejette toutes les formes de violences et de discriminations. L'égalité entre filles et garçons y est garantie.

Article 10

Tous les personnels doivent faire connaître aux élèves et à leurs parents le sens et les valeurs de cette Charte. Ils doivent veiller à leur bonne application dans le cadre scolaire.

Article 11

Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions dans le cadre de leurs fonctions.

Article 15

Tous ensemble, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.